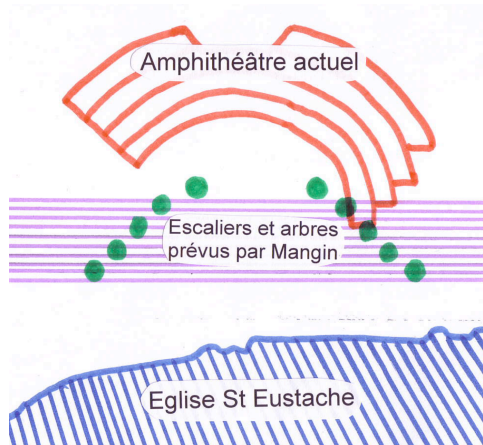


## Après la concertation bidon, l'amendement bidon ? (mai 2009)

Le 6 avril, le lancement du projet de rénovation des Halles a été entériné par le Conseil de Paris à l'unanimité sauf les Verts, qui se sont abstenus. Le Maire du 1<sup>er</sup> Jean-François Legaret et tout le groupe UMP ont voté la délibération au motif qu'ils avaient obtenu certains amendements, en particulier sur la place Cassin.

En lisant cet amendement, « *La place Cassin est préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité qui évoque un amphithéâtre à ciel ouvert* », on pourrait croire que la place est sauvée. Mais lors du bureau de la concertation, Renaud Paque, conseiller d'Anne Hidalgo, nous a expliqué qu'il s'agissait juste de « retravailler » l'aménagement prévu par Mangin, c'est-à-dire un escalier en pente douce de 10 mètres de large qui démarre à 10 mètres de l'église, avec un demi-cercle d'arbres plantés dessus. C'est ça, la déclivité, la forme d'amphithéâtre, l'état d'esprit actuel de la place ? Ce futur aménagement ne représenterait qu'un tiers de la taille de l'amphithéâtre actuel ; il n'offrirait pas de recul, ni de bancs pour s'asseoir. Si vous allez à la salle d'exposition de la porte Lescot, les animateurs vous répèteront pourtant avec aplomb que « *la place Cassin est conservée* »...



L'amendement prévoit également que le Jardin Lalanne « *ne fera l'objet d'un éventuel réaménagement que dans la mesure où la réutilisation de cette parcelle sera strictement indispensable au chantier* ». Victoire ? Pas du tout ! Lorsque nous avons demandé une réunion pour étudier comment réduire l'emprise du chantier sur le jardin, Renaud Paque nous a pratiquement ri au nez : « *Mais enfin, il est déjà démontré que la parcelle est strictement indispensable au chantier !* ».

Pourquoi proposer et voter des amendements qui ne font que jouer sur les mots et ne changent rien à la volonté de détruire la place Cassin et le Jardin Lalanne ? On peut risquer l'hypothèse suivante : M. Legaret a juste cherché à donner l'impression qu'il se préoccupait enfin de défendre le jardin et ses usagers, tout en choisissant des formulations vagues qui n'engageaient à rien et pouvaient donc lui être concédées par la majorité municipale ; M. Delanoë a accepté ces amendements pour donner l'impression qu'il écoutait

l'opposition... mais en sachant bien qu'ils n'auraient aucune conséquence sur le projet lui-même ! Il a ainsi obtenu que sa délibération soit votée à la quasi-unanimité. La presse en a conclu que le projet était consensuel et s'est abstenue de regarder de plus près ce que les mots voulaient dire. Il y a juste un petit problème, c'est que nous savons quand même lire des plans (cf ci-dessus) et que nous ne serons pas dupes sur la façon dont la place Cassin sera « retravaillée » !

Nos élus ont-ils le droit de jouer ainsi avec les mots, de se moquer de nous aussi cyniquement, et pour finir, avec leurs amendements bidons et leurs petites ententes, de tourner en dérision non seulement la démocratie participative, mais la démocratie tout court ?